

Tarifs et politique de remboursement

En vigueur depuis le 1er février

Tarifs:

- Les [plateformes ou appareils] de divertissement de Carrefour de la santé sont louées à la journée. Chaque journée de location comprend 24 heures et débute au moment de l'activation de la location.
- Avec l'achat et l'usage complet d'un forfait de location de 5 jours, le locataire recevra 2 jours de location gratuite. Les 2 jours gratuits doivent être utilisés immédiatement après la fin des 5 premiers jours de location, sans interruption. Les jours gratuits sont donnés au et reçus par le locataire à la fin du forfait de location de 5 jours; c'est seulement à ce moment que la location de 5 jours sera prolongée à 7 jours. Les jours de location gratuits seront perdus si le forfait est résilié avant la fin du forfait de 5 jours ou lorsque le locataire prend congé de l'hôpital. Les jours gratuits ne peuvent pas être monnayés ou transférés à quiconque. Ils ne peuvent pas non plus être utilisés à un moment ultérieur ni être accumulés.
- Avec l'achat et l'usage complet d'un forfait de location de 15 jours, le locataire recevra 15 jours de location gratuite. Les 15 jours gratuits doivent être utilisés immédiatement après la fin des 15 premiers jours de location, sans interruption. Les jours gratuits sont donnés au et reçus par le locataire à la fin du forfait de location de 15 jours; c'est seulement à ce moment que la location de 15 jours sera prolongée à 30 jours. Les jours de location gratuits seront perdus si le forfait est résilié avant la fin du forfait de 15 jours ou lorsque le locataire prend congé de l'hôpital. Les jours gratuits ne peuvent pas être monnayés ou transférés à quiconque. Ils ne peuvent pas non plus être utilisés à un moment ultérieur ni être accumulés.

Politique de remboursement:

- La location de [plateformes ou appareils] de divertissement auprès de Carrefour de la santé sont remboursables selon les conditions suivantes :
 - Les jours de location payés qui n'ont pas été utilisés sont remboursables sur demande pour tout motif.
 - Les jours de location payés qui n'ont pas été utilisés sont remboursables selon le tarif de location à la journée.
 - Un jour de location est considéré comme étant utilisé et, par conséquent, non remboursable après deux heures de location.
 - Les jours de location donnés gratuitement, qui s'ajoutent à un forfait de location de plusieurs jours, ne peuvent pas être monnayés ni transférés à quiconque.
 - Si un remboursement est accordé avant que tous les jours payés soient utilisés, les jours donnés gratuitement sont perdus.
 - Les remboursements sont traités à partir du moment où ils sont demandés et ne seront pas antidatés.
 - Chaque jour où la location est indisponible en raison d'un problème technique sera remboursé ou ajouté à la période de location en cours. Dans ce cas, le choix entre un remboursement ou une prolongation de la location appartient au locataire.